

Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive du 16 février 2015

Présents : Jean Blanchard, Claudine Burton-Jeangros, Monika Ducret, Danielle Jaques, Ida Koppen, Benoît Reverdin, Sylvie Reverdin-Raffestin, Odile Tardieu, Manuel Tettamanti, Eric Widmer, Marie-Eve Zufferey Bersier

Eric Widmer préside la séance et prononce quelques mots de bienvenue à l'égard des participants. Le but de la séance est de présenter un état actualisé de la situation, de répondre aux questions des personnes présentes, puis de constituer l'association Avenir Familles.

1. Présentation du projet de constitution d'Avenir Familles

Danielle Jaques retrace l'historique du projet depuis la création de la Commission cantonale de la famille, dont un des objectifs était la mise sur pied d'un Observatoire de la famille, jusqu'à la naissance du projet actuel sous l'égide de l'Office protestant de consultations conjugales et familiales, Pro Juventute Genève et le département de sociologie de l'Université de Genève. Le projet de création d'Avenir Familles est construit autour de trois axes : l'axe Parents-Famille avec le guichet informatif ; l'axe professionnel à travers l'organisation de rencontres périodiques de professionnels et l'axe recherche chapeauté par le département de sociologie de l'Université de Genève. Pour chaque axe, un collaborateur sera engagé, celui-ci exerçant déjà dans le cadre du guichet informatif.

Sylvie Reverdin-Raffestin présente le budget de l'association, Ida Koppen la dimension professionnelle et Eric Widmer l'axe recherche.

L'originalité du projet réside dans la collaboration entre le monde de la pratique et la recherche dans une démarche participative. Les rencontres périodiques renforceront le réseau et nourriront les thématiques de recherche. De son côté, l'Université de Genève est désireuse de répondre à des attentes concrètes.

2. Présentation des statuts

Marie-Eve Zufferey présente les statuts d'Avenir Familles.

3. Adoption des statuts

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

4. Présentation du règlement

Ida Koppen présente le règlement, qui est également adopté à l'unanimité.

5. Fixation du montant des cotisations

Le montant des cotisations est fixé à CHF 50.- pour tous les types de membre. Chaque association membre aura une voix lors des votes à l'Assemblée générale.

6. Echange de points de vue sur le programme d'activité de l'association

Suite à une question d'Odile Tardieu, il est précisé que la participation financière des associations membres se limite au paiement de la cotisation annuelle. Si, dans le futur, Avenir Familles avait des besoins financiers plus importants, il appartiendrait au Comité exécutif de trouver les fonds nécessaires sans solliciter les membres.

Eric Widmer présente brièvement trois exemples d'études possibles : la transition au divorce ; la conciliation vie professionnelle et vie familiale ; les personnes âgées.

7. Election du Président, du Secrétaire et du Trésorier

Sont élus à l'unanimité et dans les fonctions suivantes :

- Présidente : Ida Koppen
- Secrétaire générale : Danielle Jaques
- Trésorier : Jean Blanchard

8. Election des membres supplémentaires au Comité exécutif

Font partie du Comité exécutif, les représentants suivants de chacune des institutions fondatrices :

- Ida Koppen (Office Protestant de consultations conjugales et familiales)
- Sylvie Reverdin-Raffestin (Pro Juventute Genève)
- Eric Widmer (Université de Genève)

Les membres supplémentaires suivants sont élus :

- Jean Blanchard (Mouvement Populaire des Familles)
- Claudine Burton-Jeangros (IDEMO, Université de Genève)
- Monika Ducret ou Odile Tardieu (Couple et Famille)
- Danielle Jaques (Esprit d'entente)
- Manuel Tettamanti (Programme couples et familles et unité UPJA, HUG)

Il sera proposé également à Olivier Baud (Ville de Genève), Dominique Froidevaux (Caritas) et Jean Kellerhals (Professeur honoraire à l'Université de Genève) de faire partie du Comité exécutif.

9. Election des vérificateurs aux comptes

Benoit Reverdin et Odile Tardieu acceptent de réviser les comptes annuels de l'Association.

10. Pouvoir de signature

La signature collective à deux est octroyée à Ida Koppen (Présidente), Danielle Jaques (Secrétaire générale) et Jean Blanchard (Trésorier).

Ida Koppen
Présidente

Danielle Jaques
Secrétaire générale

Jean Blanchard
Trésorier